

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **FACOM Résine polyester**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
non déterminé
- Emploi de la substance / de la préparation : Résine de polyester
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IMPEX S.A.S.

140, Route des Moulins

38490 CHIMILIN

Tél. : +33 (0)4 76 32 69 69

Fax: +33 (0) 4 76 32 55 30

[E-mail: sales@impex.fr](mailto:sales@impex.fr)

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: **FACOM Résine polyester**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage :

• **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** : Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger** :



GHS02 GHS07

• **Mention d'avertissement** : Attention

• **Mentions de danger** :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Conseils de prudence** :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers** :

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB** :

• **PBT**: Non applicable.

• **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

• **Description**: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux**:

CAS: 25013-15-4 EINECS: 246-562-2 Reg.nr.: 01-2119622074-50	vinyltoluène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8 Reg.nr.: 01-2119524016-51	1,4-dihydroxybenzène Muta. 2, H341; Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	<0,1%

• **Indications complémentaires**: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: **FACOM Résine polyester**

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours :

• Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• EN CAS D'INHALATION :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• EN CAS D'INGESTION : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction :

• Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

• 5.3 Conseils aux pompiers :

• Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

• Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: FACOM Résine polyester

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

• 6.4 Référence à d'autres rubriques :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

• Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

• Stockage:

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

• Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

• Température de stockage recommandée: < 30 °C

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

• 8.1 Paramètres de contrôle :

• Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:

25013-15-4 vinyltoluène

VME (France) | Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: FACOM Résine polyester

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène		
VME (France)	Valeur à long terme: 2 mg/m ³ C2, M2	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ H S C2 M2;	
· DNEL :		
25013-15-4 vinyltoluène		
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	37 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - local effects	37 mg/m ³ (worker)
· PNEC :		
25013-15-4 vinyltoluène		
PNEC aqua	0,0498 mg/l (freshwater) 0,002 mg/l (marine water)	
PNEC sediment	0,684 mg/kg (freshwater) 0,0684 mg/kg (marine water)	
PNEC STP	1 mg/l	
PNEC soil	0,133 mg/kg (soil dw)	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition :**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

· **Matériau des gants :**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: **FACOM Résine polyester**

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants :** Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$ (≥ 480 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	Caractéristique

• Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 168 °C

• Point d'éclair : 54 °C

• Température d'inflammation: 480 °C

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

• Limites d'explosion:

Inférieure: 1,2 Vol %

Supérieure: 8,9 Vol %

• Pression de vapeur à 20 °C: 6 hPa

• Densité à 20 °C: 1,1 g/cm³

• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

• Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique à 40 °C: 23 mm²/s

• 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: FACOM Résine polyester

- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Polymérisation par dégagement de chaleur.
- **10.4 Conditions à éviter :**
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
Tenir à l'abri de la chaleur.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

25013-15-4 vinyltoluène

Oral	LD50	3680 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	4490 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	16,891 mg/l (rat)
	LC50 /4h	> 3535 ppm (rat)

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

Oral	LD50	302 mg/kg (rat) (IUCLID)
	LDLo	29 mg/kg (human) (RTECS)
Cutané	LD50	5970 mg/kg (lapin)
	LD	> 900 mg/kg (rat) (IUCLID)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque une sévère irritation des yeux.

• Toxicité subaiguë à chronique:

25013-15-4 vinyltoluène

Oral	NOAEL (subacute)	50 mg/kg (souris) (90d)
------	------------------	-------------------------

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

Oral	NOAEL (subchronic)	25 mg/kg (rat)
Cutané	NOAEL (subchronic)	73,9 mg/kg

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

• Cancérogénicité :

25013-15-4 vinyltoluène

Inhalatoire NOAEL (carcinogenicity) $\geq 25 \text{ mg/m}^3$ (souris) (OECD 451 (ppm))

- **Toxicité reproductive/Fertilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: FACOM Résine polyester

• Toxicité pour la reproduction/Tératogénicité :

25013-15-4 vinyltoluène

Oral	LOAEL (teratogenicity)	50 mg/kg (rat) (OECD 414)
	NOAEL (teratogenicity)	600 mg/kg (rat) (bw/day, OECD 414)

• Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité :

• Toxicité aquatique:

25013-15-4 vinyltoluène

EC50/48h	1,3 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	2,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	5,2 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	1,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)
	0,81 mg/l (daphnia magna) (48h)
	2,6 mg/l (pimephales promelas) (96h)
NOEC (aqua chron.)	0,498 mg/l (daphnia magna) (21d, QSAR)
	0,563 mg/l (fish) (30d, QSAR)

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

M Factor	10 (acute)
EC50/48h	0,13 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	0,335 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (IUCLID)
EC50/0.5h	0,038 mg/l (bacteria) (IUCLID)
LC50/96h	0,044 mg/l (oncorhynchus mykiss)
	0,044 mg/l (pimephales promelas) (IUCLID)
NOEC	0,019 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)
NOEC (aqua chron.)	0,0057 mg/l (daphnia) (21d)

• 12.2 Persistance et dégradabilité :

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

Biodegradation 86 % (14 d, OECD 301 C)

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

25013-15-4 vinyltoluène

log Pow 3,58

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: FACOM Résine polyester

log Kow 3,36

BCF 4,9 (fish)

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

log Pow 0,59

BCF 40

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandations :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandations :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | | |
|--|---|---------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • 14.1 Numéro ONU • ADR, IMDG, IATA | <p>UN1866</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU • ADR • IMDG, IATA | <p>1866 RÉSINE EN SOLUTION
RESIN SOLUTION</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR, IMDG, IATA <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> • Classe • Étiquette | | <p>3 Liquides inflammables.
3</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA | <p>III</p> | |

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: FACOM Résine polyester

• 14.5 Dangers pour l'environnement: • Polluant marin :	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler: • No EMS: • Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E A
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) • Quantités exceptées (EQ) • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels • Remarques: • IMDG • Limited quantities (LQ) • Excepted quantities (EQ) • Remarques:	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E ADR 2.2.3.1.5 ≤ 450 l: - 5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml IMDG-Code 2.3.2.5 ≤ 30 l: -

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO :** P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII :** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :**
Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.04.2017

V - 1

Révision: 08.03.2017

Nom du produit: FACOM Résine polyester

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq.3,H226

Skin. Irrit.2,H315

Eye Irrit.2,H319

Méthode de classification

Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires»

Méthode de calcul

Méthode de calcul

• Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1